

Règlement concours de dessins.

Concours organisé par l'Office de Tourisme du Fronsadais
du 8 janvier au 16 février 2024

Article 1 : objet

Ce concours a pour thème « Les paysages, châteaux » du Fronsadais. L'objectif est d'illustrer par le dessin le territoire du Fronsadais et de le promouvoir auprès de nos visiteurs.

Article 2 : participation

Le concours s'adresse aux enfants âgés de 8 à 12 ans.

Les dessins doivent être réalisés sur du papier de format A4 selon le gabarit ci-joint (dimension du dessin : 210 mm x 210 mm). Toutes les techniques manuelles disponibles peuvent être envisagées pour la réalisation des dessins. La feuille doit être majoritairement colorée.

Doivent obligatoirement figurer les mentions suivantes :

- Le prénom et le nom de l'enfant participant
- La commune de résidence
- Le prénom et le nom du représentant légal de l'enfant
- Téléphone et mail du représentant légal

La participation à ce concours est totalement gratuite.

Article 3 : dépôt des travaux

Le dessin doit être déposé dans les locaux de l'Office de Tourisme du Fronsadais, au 1 avenue Charles de Gaulle 33240 Saint Germain de la Rivière, ou par voie postale à la même adresse ou déposé dans la boîte aux lettres à côté de l'entrée de l'Office de Tourisme. La date limite de rendu des dessins **est le 16 février 2024**. Ils pourront être retournés aux enfants à leur demande. La participation à ce concours par l'enfant vaut acceptation par les parents des conditions du règlement du concours.

Article 4 : droits d'auteur

Les dessins sélectionnés seront exposés dans l'Office de Tourisme du Fronsadais de juin à septembre 2024.

Parmi ces dessins, un seul sera utilisé pour la dernière de couverture de notre guide des animations 2024 (2000 exemplaires). Ce guide

pourra être partagé sur nos différents supports de communication (site web, Facebook, newsletter, Instagram).

Chaque participant autorise l'Office de Tourisme du Fronsadais à reproduire et à utiliser son dessin gratuitement.

Article 5 : choix des lauréats et remise des prix

Les membres du jury jugeront chacun des dessins en fonction de trois critères :

- Pertinence par rapport au thème
- Application
- Originalité

Article 6 : le jury

Le jury est composé des 2 salariés de l'Office de Tourisme, du vice-président de l'Office de Tourisme et d'un artiste du territoire.

Article 7 : lots

10 dessins seront sélectionnés et exposés dans l'Office de Tourisme du Fronsadais de juin à septembre et chaque enfant recevra un bon cadeau pour trois ateliers famille de leur choix dans la programmation de l'Office de Tourisme pour lui et ses parents, une bande dessinée ainsi que plusieurs goodies.

Le lauréat du concours verra son dessin publié sur la dernière de couverture du guide des animations 2024. Il recevra également un bon cadeau pour trois ateliers famille de son choix dans la programmation de l'Office de Tourisme, pour un spectacle de son choix dans la programmation culturelle de la Communauté de Communes du Fronsadais pour lui et ses parents, une bande dessinée et des goodies. Les lots attribués aux gagnants ne pourront pas être négociés, ni échangés contre-valeur par l'organisateur. Les lauréats seront avertis de la date de remise des lots.

Office de Tourisme du Fronsadais

1 avenue Charles de Gaulle - 33240 Saint Germain de la Rivière

Tél. + 33 (0) 5 57 84 86 86

contact@tourisme-fronsadais.com www.tourisme-fronsadais.com

